

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-327 du 5 décembre 1974

portant nomination de Commissaires aux
Comptes à l'Office National de Pharma-
cie (O N P) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU l'Ordonnance n°73-71 du 18 Octobre 1973, régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles
l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités
de Gestion ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement ;

SUR Proposition conjointe des Ministres des Finances, de la Santé
Publique et des Affaires Sociales ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Commissaires aux Comptes à l'Office National de
Pharmacie :

M. KOUSSE Alidou, Expert Comptable

ROCKO Octave, Inspecteur des Finances.

.../...

ARTICLE 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

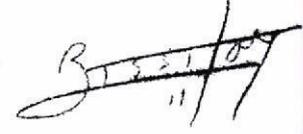
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Le Ministre de la Santé Publique et
des Affaires Sociales,


Isidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3^e classe


Capitaine Issifou BOURAIMA

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT 2
IGF-CNI-Gde Chanc. 3 O.N.P. 4 Intéressés 2 DCF 2 JORD 1 Dtion Gale des
Pharmacies 2 DGF 2 DB 2